Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 6 décembre 2010
No de dossier : 10887/115805.106

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet Demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1er janvier 2011 (R-3724-2010 Phase IV)

Chère consœur,

Veuillez trouver sous pli un original et huit exemplaires de l'État des frais de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Dans sa décision D-2010-125, la Régie fixait à un maximum de 15 000$ le budget par participant pour la phase IV du présent dossier. La FCEI soumet ci-joint le sommaire des frais encourus pour un total supérieur à 15 000$ mais présente les explications qui suivent.

La FCEI soumet à la Régie que bien que le montant demandé excède le maximum fixé par la Régie, elle juge que le travail effectué par ses représentants était pleinement requis afin de faire valoir adéquatement son point de vue et présenter des analyses et arguments concrets et utiles à la Régie. La FCEI juge que ces objectifs ont été atteints comme en font foi la preuve soumise par l'intervenante et la décision D-2010-147.

Le montant de 15 000$ n'émanant pas d'elle, il est difficile pour la FCEI de justifier l'écart de budget relativement à ce montant. Toutefois, pour fin d'appréciation par la Régie, nous soumettons le tableau comparatif des budgets d'analyse réel et demandé qui présente un écart positif de huit heures entre le budget demandé et le réel.

L'écart s'explique principalement par une quantité de travail plus importante que prévue au niveau de l'analyse de la preuve et la préparation des demandes d'intervention ainsi qu'au niveau de la préparation en vue de l'audience. Il en va de même pour le travail effectué par les avocats.

Comparaison des budgets d'analyse réelle et demandée.

	Demandé	Réel
Étude de la preuve et préparation des DDR	12.0	18.0
Étude des réponses aux DDR	8.0	9.0
Préparation de la preuve de l'intervenant	32.0	30.5
Étude des preuves des autres intervenants	2.0	2.0
Préparation des réponses aux DDR	2.0	3.0
Préparation en vue de l'audience	4.0	7.0
Participation à l'audience	15.0	12.0
Lettre du 15 septembre		1.5
Total	75.0	83.0

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

André Turmel
AT/nb
p.j.
c.c : Me Louise Tremblay, procureure de Gazifère